

LIGUE HOCKEY BOOMERS

2010

BUT DE LA LIGUE

S'amuser, sociabiliser et se garder actif dans un climat de franche camaraderie en pratiquant sainement une activité de jeunesse sans égard aux statistiques.

CODED'ETHIQUE DE LA LIGUE

Respecter les capacités et les limites de chacun.

Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels.

Avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire.

Observer rigoureusement les règles du jeu et garder l'esprit sportif.

Respecter en tout temps ses partenaires et les adversaires du moment.

Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions.

MEMBRES

La ligue est composée de membres permanents, soit 20 joueurs, 2 gardiens de buts et les arbitres assignés. Ceux-ci se nomment un comité de direction composé de 5 membres qui se répartissent les divers comités pour la bonne marche de la ligue.

Tous les membres permanents signent un document (contrat) leur indiquant la philosophie et la réglementation de la Ligue Hockey Boomers.

Un membre perd sa permanence pour cause majeure, pour non-participation sur une période d'une saison complète de hockey ou pour abandon volontaire de sa part.

En tout temps, pour cause de santé ou blessure, un membre peut demander une prolongation d'arrêt temporaire de ses activités dans la ligue et garder tous les privilèges attachés au membre permanent. Une confirmation de son retour doit nous parvenir au plus tard le 1 juin de l'année suivante, afin de ne pas perdre ses droits de membre permanent.

Lors d'un arrêt prolongé pour plus de 3 parties continues pour santé ou blessure, le joueur perd les 3 premières parties et les suivantes reliées à son absence lui seront remboursées.

De plus, un membre permanent doit aviser de son absence, avant 18 heures la veille de la partie sinon une amende de \$10.00 lui sera facturée, dans le but de faciliter le travail du chargé des alignements. Sous toute réserve après analyse du cas, lors d'une raison majeure, le CA se penchera sur la situation et prendra une décision.

Il en est de même pour un membre permanent qui revient au jeu, il doit signifier son retour au plus tard à 18 heures la veille d'une partie sinon il n'y a aucune obligation à l'insérer dans l'alignement.

Tous les autres joueurs sont considérée des membres temporaires ou réservistes.

L'acceptation d'un nouveau membre permanent, lors d'une place vacante, se fait seulement à l'entre-saison suite à l'acceptation du candidat par le CA. Le choix d'un nouveau membre se fera en fonction de son ancienneté, de son attitude et comportement ainsi que de sa participation au bien de la ligue.

COTISATION ANNUELLE DES JOUEURS

Membres permanents : cotisation annuelle à payer en un seul versement selon l'échéance établie par la ligue, soit avant le 3 e match de la saison en cours.

Membres temporaires (réservistes) : \$10.00 la partie sans aucun maximum.

LE JEU

La partie se joue à 5 contre 5, plus un gardien de chaque côté.

Nous jouons selon la formule SANS CONTACT et SANS LANCER FRAPPÉ.

Lorsqu'il y a punition, l'équipe évolue avec un ou plusieurs joueurs en moins. Règle générale, la durée d'une punition est de 3 minutes à partir de la reprise du jeu.

Lors de l'arrêt de jeu pour punition, la mise en jeu se fait dans la zone de l'équipe fautive.

La partie se déroule en jeu continu i.e. il n'y a aucune autre mise au jeu quelconque sauf après un but, au début de chaque période et lors de l'appel d'une punition.

Lors d'un dégagement, la rondelle appartient à l'équipe non fautive et les joueurs adverses doivent quitter la zone offensive et ne peuvent pénétrer dans la zone avant la prise de possession de la rondelle par un joueur de l'équipe non fautive.

RÈGLEMENTS

Lorsque l'arbitre siffle un hors jeu, la rondelle revient à l'équipe non fautive dans sa zone et le jeu reprend aussitôt. Les joueurs de l'équipe fautive peuvent attaquer la rondelle seulement lorsque tous les joueurs sont sortis de la zone adverse.

Le demi-cercle du gardien doit être respecté en tout temps.

Le gardien ne peut immobiliser la rondelle si aucun f1 situe à moins de 7 à 8 mètres du but (25 pieds).

Les décisions de l'arbitrage sont finales. Toute agression physique ou verbale envers l'arbitre peut engendrer une expulsion immédiate de la partie, sinon une rencontre avec le comité de discipline qui stipulera selon la situation.

Toute punition de partie entraîne automatiquement la suspension d'une partie en attendant la décision du comité de discipline après une rencontre avec les arbitres et le ou les joueurs concernés. Cette première partie non jouée est incluse dans le total des parties suspendues.

A sa deuxième infraction majeure, le cas sera étudié par le comité de discipline et le joueur risque d'être expulsé de la ligue.

Trois punitions par le même joueur dans la même partie entraîne une expulsion de la partie et une suspension d'une partie.

AFFAIRES SOCIALES

Lorsque la ligue assume le coût pour les permanents, lors d'une activité hors glace, le tarif sera de 50% pour les réservistes et plein prix pour les invités (à moins d'avis contraire).

RÉVISION

Septembre 2018 / A.L.